



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E143453

VALABLE JUSQU'AU 03/02/2026

ÉDITÉ LE 22/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2015

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 810 384 560

Siret : 810 384 560 00035

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8212594

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 434445950001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 434445950001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : CHAUD FROID SANIT

8 CHEMIN DU CANAL
ZA DU CANAL
42110 CHAMBEON

Téléphone : 04 77 24 36 31

Portable : 06 23 03 67 13

Fax :

Site Internet : www.chaudooidsanit.fr

E-mail : contact@chaudooidsanit.fr

Responsabilité légale :
QUIBLIER BERTRAND GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/09/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	31/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	25/03/2021
o Poêle ou insert bois	25/03/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	26/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	26/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.